

Cahier des charges pour les compétitions régionales

- 1-Championnats individuels jeunes
- 2-Championnats scolaires d'académie (Bordeaux, Poitiers, Limoges)
- 3-N3Jeunes
- 4-N2Féminine
- 5-Championnats rapides féminins
- 6-Championnat vétérans / séniors plus
- 7-Coupe 2000 1ère phase
- 8-Coupe JC Loubatière 2ème phase
- 9-Coupe de la Parité 1ère phase

Les clubs et les CD de chaque ZID sont invités à organiser ces compétitions pour le compte de la Ligue le plus en amont possible. L'association résultant (club ou XxCD+ club) est désigné ci-après comme « organisateur délégué ».

Il ne pourra y avoir qu'une seule organisation par ZID, sauf :

6: une seule organisation pour la Ligue.

8 : organisée par le Directeur de la Coupe, en libre négociation avec l'organisation.

Si des organisations ZID fusionnent, les tournois fusionnent également, néanmoins les titres, récompenses et qualifications sont attribués par la Ligue séparément pour chaque ZID.

Lorsque les 3 ZID fusionnent, les vainqueurs des tournois prennent de plus le titre de Champions de Nouvelle-Aquitaine.

La Ligue prend en charge :

-les récompenses symboliques :

1-5-6 : coupes et médailles pour les 3 premiers de chaque catégorie d'âge en compétition.

2 : médailles pour les joueurs et coupes pour les 3 premières équipes écoles, collèges et lycées

3-4-7-9 : une coupe pour l'équipe qualifiée.

-les indemnités d'arbitrage, hors informatique, hors déplacements et hébergement.

-les frais de déplacement et d'hébergement des arbitres sont partagés avec l'organisateur sur justificatifs, jusqu'à concurrence de 30 euros par arbitre et par jour de compétition, tout dépassement devant être négocié avec la Ligue.

-Les arbitres faisant don à la Ligue de tout ou partie de leur dû, recevront de celle-ci une attestation, déductible du revenu imposable au titre de l'article 200 du Code Général des impôts. (déclaration 2042 ligne 7UF).

L'organisateur délégué prend en charge :

-l'organisation d'une buvette (nécessite une autorisation municipale pour les alcools de 3 ème catégorie (vins, bières, cidres...)).

-les frais éventuels de location de salle,

-l'organisation matérielle des tournois : publicité, homologations, tables, chaises, jeux, pendules, feuilles de partie, signalisation, compte-rendu technique et photos sur le site de la Ligue.

-les frais de déplacement et d'hébergement du ou des arbitres,

-le support informatique nécessaire à l'arbitre : ordinateur muni de la dernière version de PAPI et de la dernière base des joueurs, imprimante, papier.